

# CHAROLAIS-BRIONNAIS

## Bocage de l'élevage bovin

Candidat au Patrimoine Mondial

©DSL-PETR COMZY

Réunion PCRS - 9 novembre 2023



# La liste du patrimoine mondial

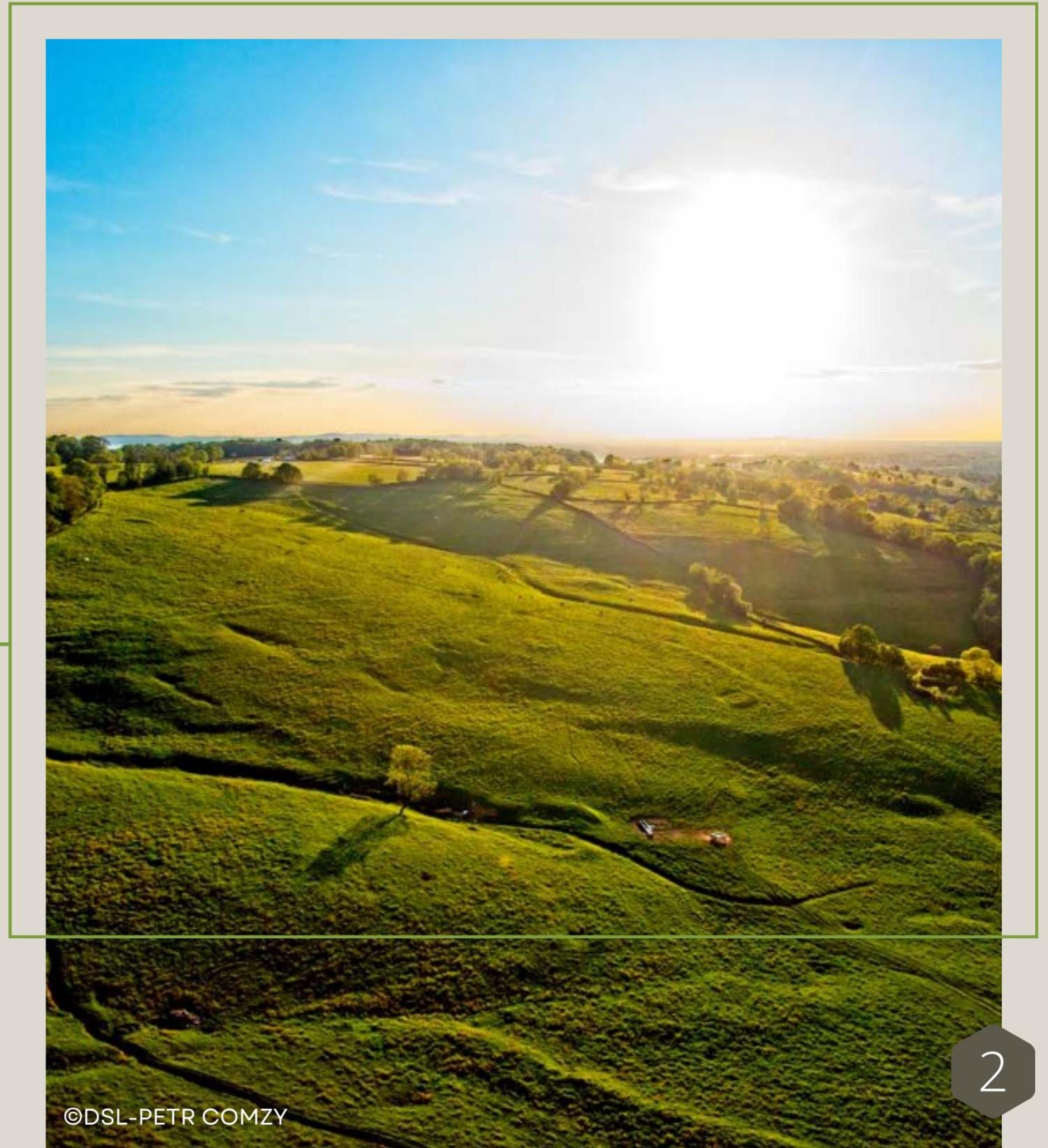
**UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture**

Elle gère une liste internationale de sites et de traditions appelés Biens.

Tous ont une valeur universelle exceptionnelle.

2 conventions régissent cette liste :

- convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel
- convention relative au patrimoine immatériel



# Les sites inscrits

1 154  
dans le  
monde



49  
en  
France

# Le calendrier de notre candidature

2011

Lancement de la candidature

2012  
2017

Communication, mobilisation  
Etude de faisabilité  
Préparation du dossier de candidature

mars  
2018

Inscription sur la liste indicative de la France  
(liste des sites en attente d'être proposés à l'UNESCO)

2019  
2024

Validation de la Valeur Universelle Exceptionnelle ✓  
Délimitation du territoire ✓  
Elaboration du plan de gestion

2025

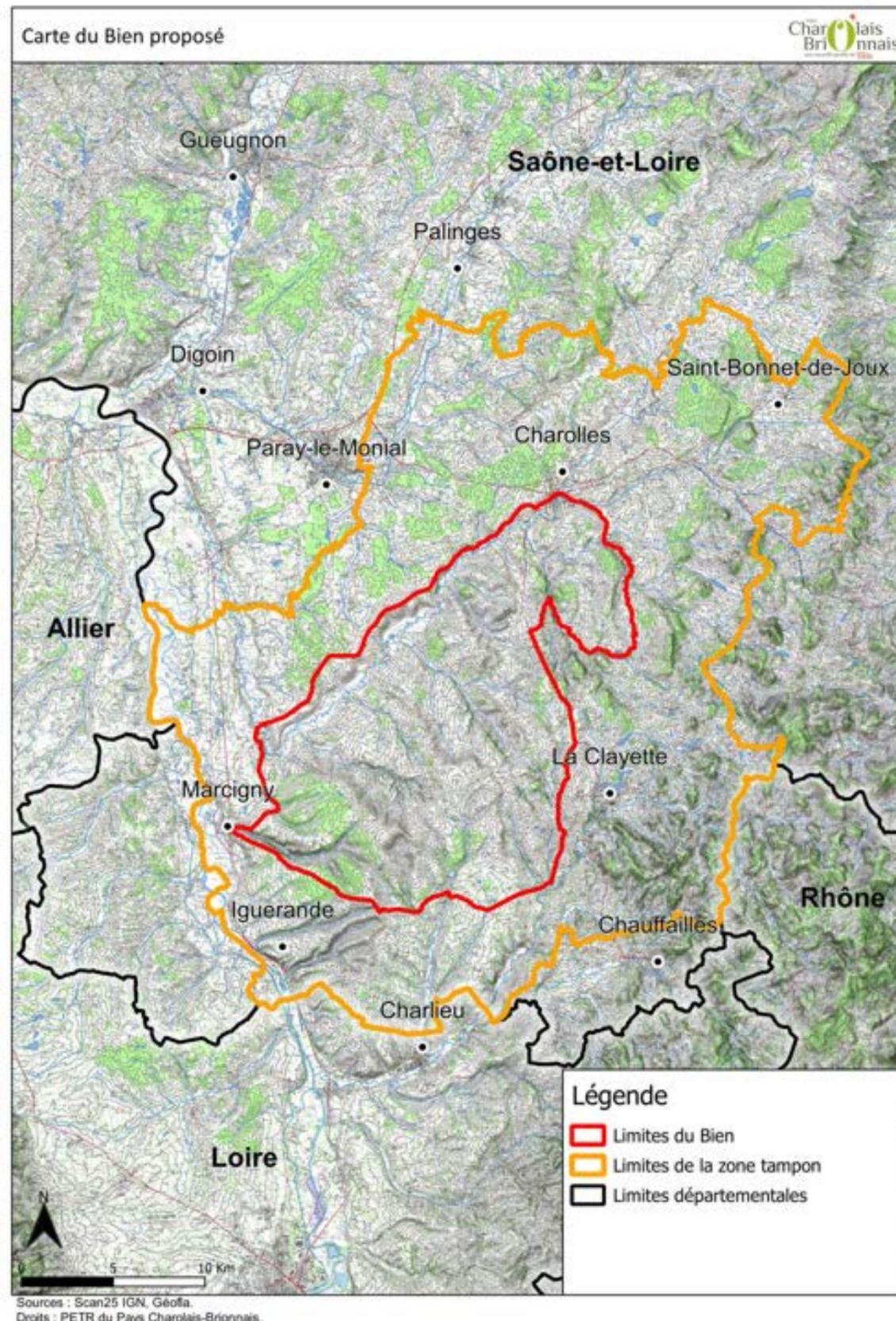
Sélection du dossier par la France  
pour le présenter à l'UNESCO 🇫🇷

2027

Inscription sur la liste du patrimoine mondial 🇫🇷

VOILÀ  
où nous en  
sommes

# Carte du périmètre du Bien et de la zone tampon



Il comprend :

- la vallée de l'Arconce entre Charolles et Anzy-le-Duc
- le plateau Brionnais

Quelle superficie ?

- environ 95 000 hectares
- dont environ 28 000 ha pour le Bien
- et 67 000 ha pour la zone tampon

Pourquoi cette zone précisément ?

- Il s'agit des 1ères communes où s'est développée l'emboche (engraissement des bovins à l'herbe)
- Elle présente la plus forte densité de patrimoine liée au paysage de l'élevage charolais
- Lieu de démonstration de la VUE

# La candidature au patrimoine mondial du Pays Charolais-Brionnais porte sur LE PAYSAGE CULTUREL EVOLUTIF VIVANT DE L'ELEVAGE BOVIN

## Qu'est-ce que c'est exactement ?

La candidature porte sur le paysage bocager (et non la race charolaise !) issu de l'élevage des bovins charolais à l'herbe qui s'est développé depuis le début du 18<sup>e</sup> siècle.

Les fermes, châteaux, murets, haies, arbres, mares et systèmes d'irrigation en sont les composantes ou attributs auxquels s'ajoute un patrimoine immatériel : les pratiques agronomiques et pastorales et les savoir-faire.



©T. RIZET

## 2019 : reconnaissance de la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien



*"Une importance culturelle et/ou naturelle tellement exceptionnelle, qu'elle transcende les frontières nationales, et qu'elle présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité".*

La Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) du paysage du Charolais-Brionnais repose sur 2 des critères définis par l'UNESCO :

- un exemple de paysage culturel démontrant l'interaction de l'homme avec les spécificités de son environnement (critère 5),
- et un exemple de tradition culturelle vivante, celle de l'élevage bovin (critère 3).





©DSL-PETR COMZY

Le paysage culturel  
de l'élevage bovin  
c'est...

**Le 1er bocage proposé  
pour l'inscription au  
patrimoine mondial**



**Le 1er paysage culturel lié  
à l'élevage bovin**



**L'intégrité et l'authenticité  
du bocage du Charolais-  
Brionnais**



# Le plan de gestion

## Pourquoi un plan de gestion ?

- pour préserver la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du Bien
- pour accompagner les évolutions

## Un plan de gestion en 4 axes :

- connaissance
- préservation, conservation
- valorisation, médiation
- gouvernance

## Un travail en 5 étapes :

- évaluation des menaces pesant sur le paysage et ses attributs (facteurs affectant le Bien) 
- bilan de l'existant intéressant directement ou indirectement le patrimoine mondial 
- définition des enjeux du plan de gestion 
- évaluation des réponses existantes 
- propositions d'actions répondant aux insuffisances ou aux lacunes

« une importance culturelle et/ou naturelle tellement exceptionnelle, qu'elle transcende les frontières nationales, et qu'elle présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité » (UNESCO, Orientations)



# Objectifs du plan de gestion



## I. Connaître

### >> Objectif stratégique 1 : Améliorer la connaissance du bien

- Objectif opérationnel 1.1 : Poursuivre la recherche scientifique et technique sur le bien (histoire, archéologie, mémoire, etc.)
- Objectif opérationnel 1.2 : Evaluer/Etudier les possibles évolutions des pratiques d'élevage et de la profession agricole face au changement climatique et sociétal

## II. Préserver

### >> Objectif stratégique 2 : Maintenir l'intégrité et l'authenticité du bien

- Objectif opérationnel 2.1 : Mettre en cohérence les niveaux de protection des attributs pour une gestion efficiente couvrant l'ensemble du territoire du bien et de la zone tampon
- Objectif opérationnel 2.2 : Accompagner les agriculteurs dans l'entretien du paysage et l'adaptation aux besoins actuels et futurs
- Objectif opérationnel 2.3 : Maîtriser le développement urbain et maintenir les caractéristiques architecturales, urbaines et paysagères traditionnelles du bien
- Objectif opérationnel 2.4 : Encadrer l'adaptation aux normes et aux politiques en matière de transition énergétique

# Objectifs du plan de gestion



## III. Valoriser

### >> Objectif stratégique 3 : Développer l'appropriation de la VUE par tous les acteurs et habitants du territoire

- Objectif opérationnel 3.1 : Mettre en œuvre des outils de sensibilisation à la VUE, de médiation culturelle et des contenus adaptés à tous les publics
- Objectif opérationnel 3.2 : Développer l'appartenance territoriale
- Objectif opérationnel 3.3 : Valoriser les pratiques et les valeurs de l'élevage, le rôle environnemental du bocage auprès du grand public, des institutions et des formations agricoles

### >> Objectif stratégique 4 : Favoriser un tourisme durable et responsable respectueux du paysage de bocage du bien

- Objectif opérationnel 4.1 : Développer les infrastructures d'accueil adéquates

### >> Objectif stratégique 5 : Développer la coopération internationale

## IV. Gouverner

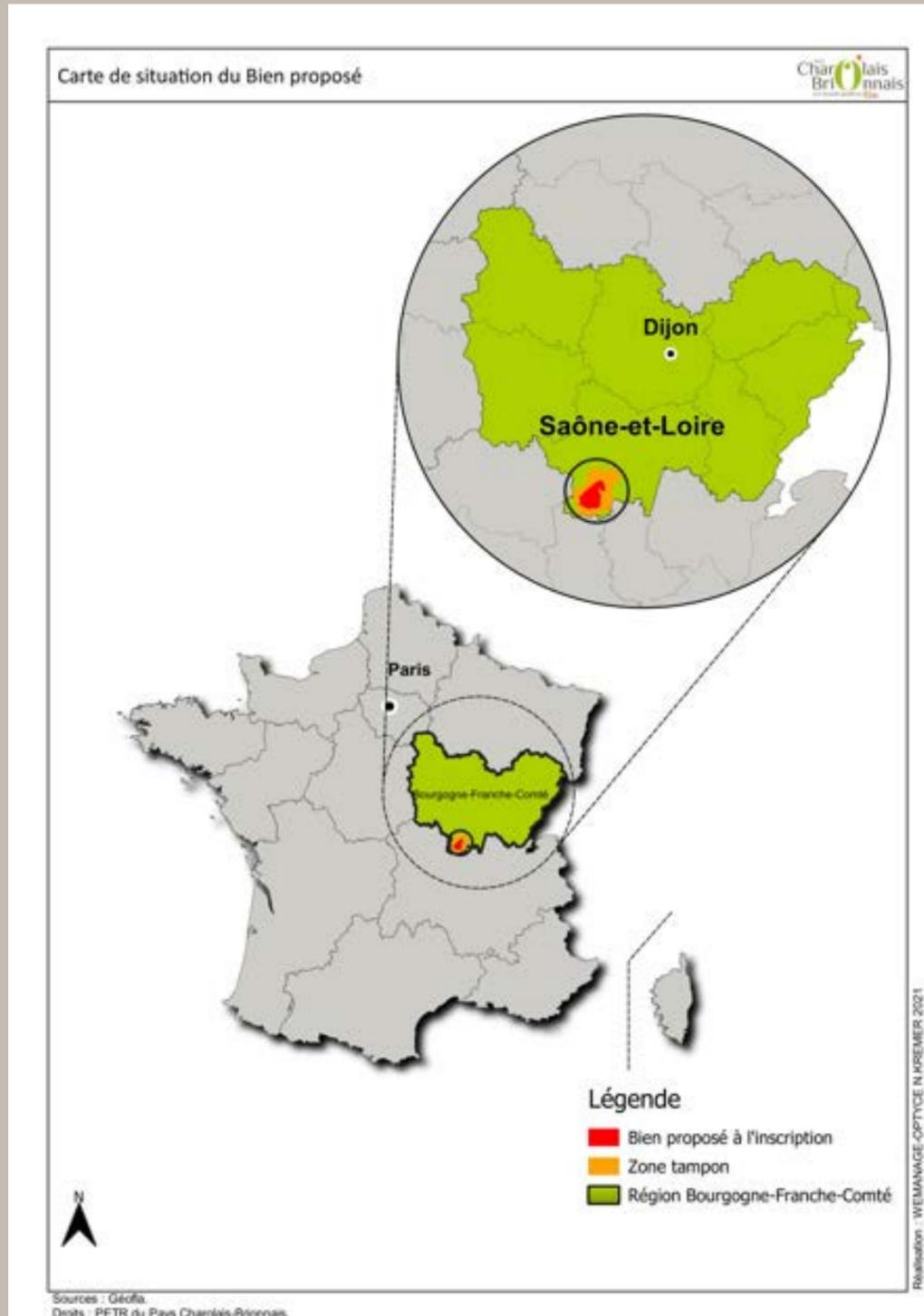
### >> Objectif stratégique 6 : Mettre en œuvre une gouvernance appropriée à la gestion efficiente du bien

- Objectif opérationnel 6.1 : Mettre en œuvre le pilotage de la gestion du bien
- Objectif opérationnel 6.2 : Identification des responsabilités partagées, des partenariats et des maîtrises d'ouvrage

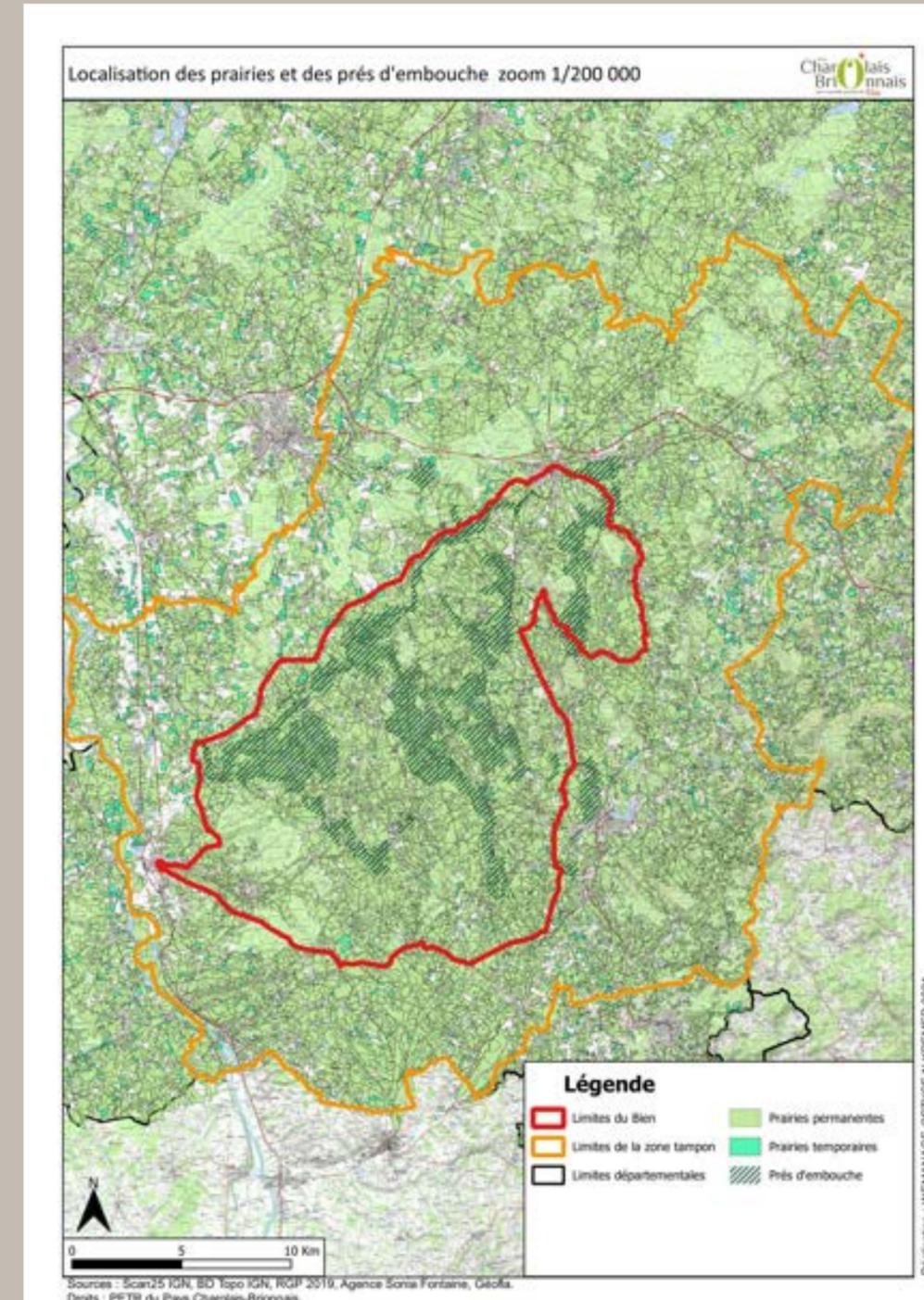


# La cartographie dans le dossier

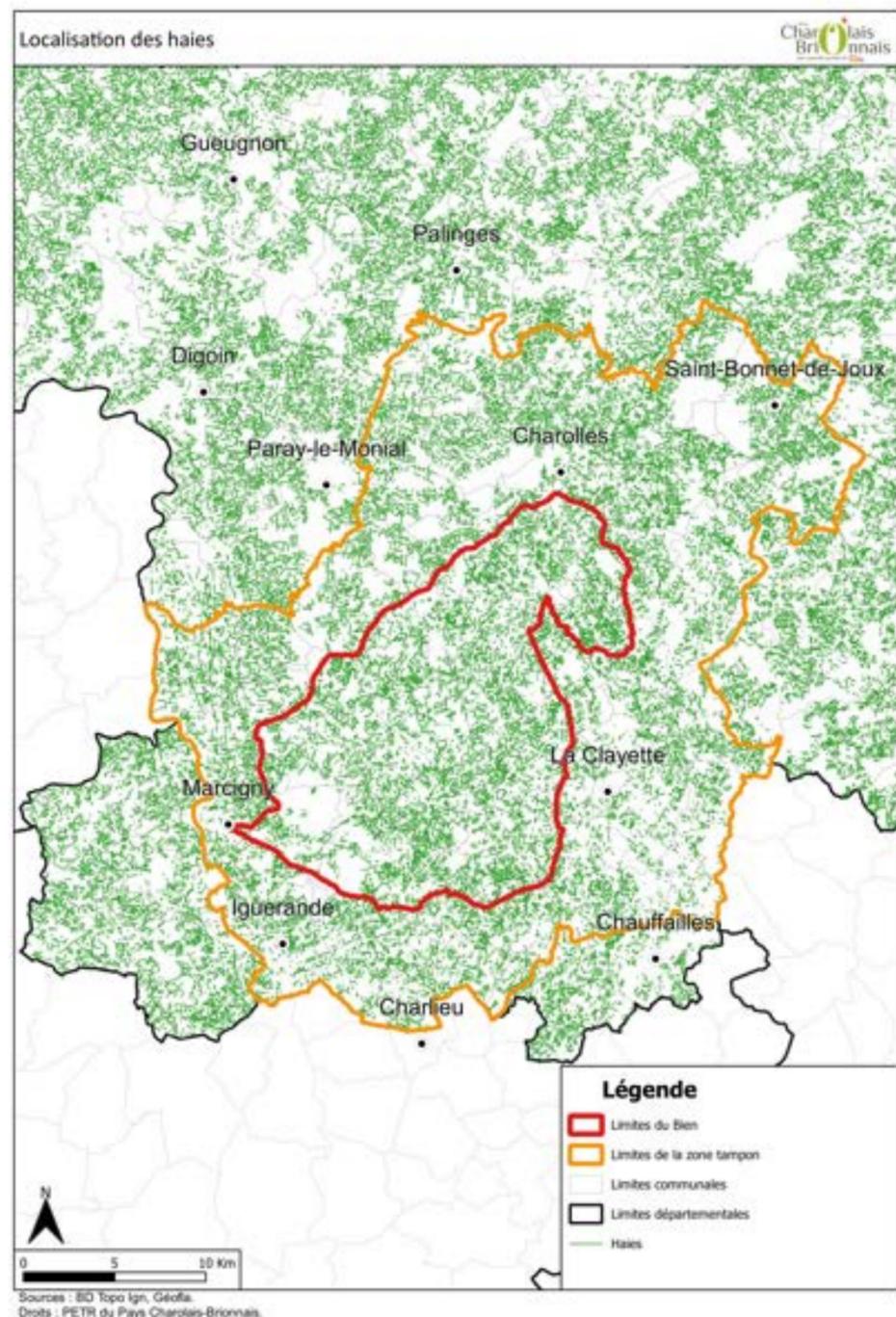
## Carte de localisation du Bien



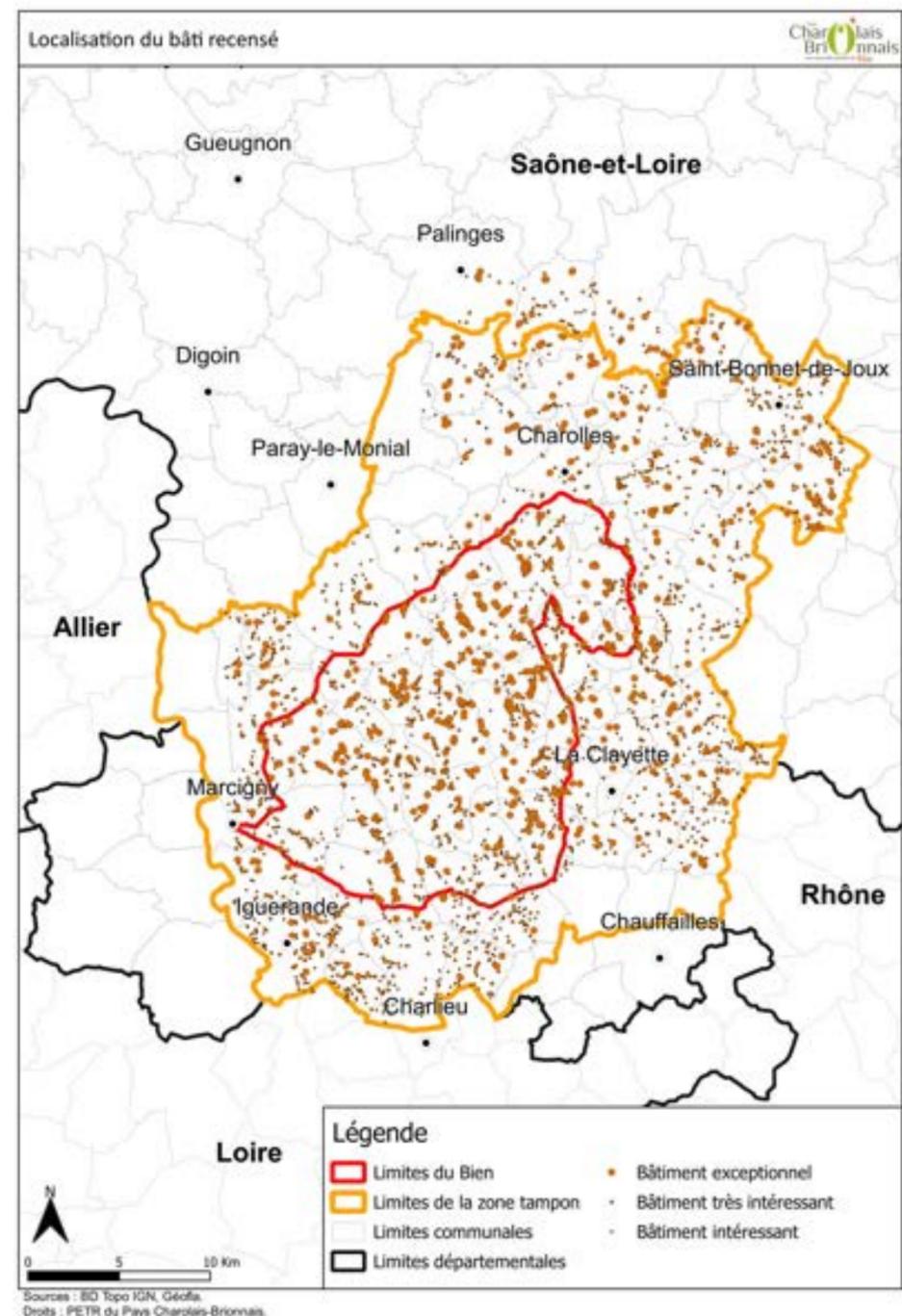
## Carte de localisation des zones favorables à l'embouche



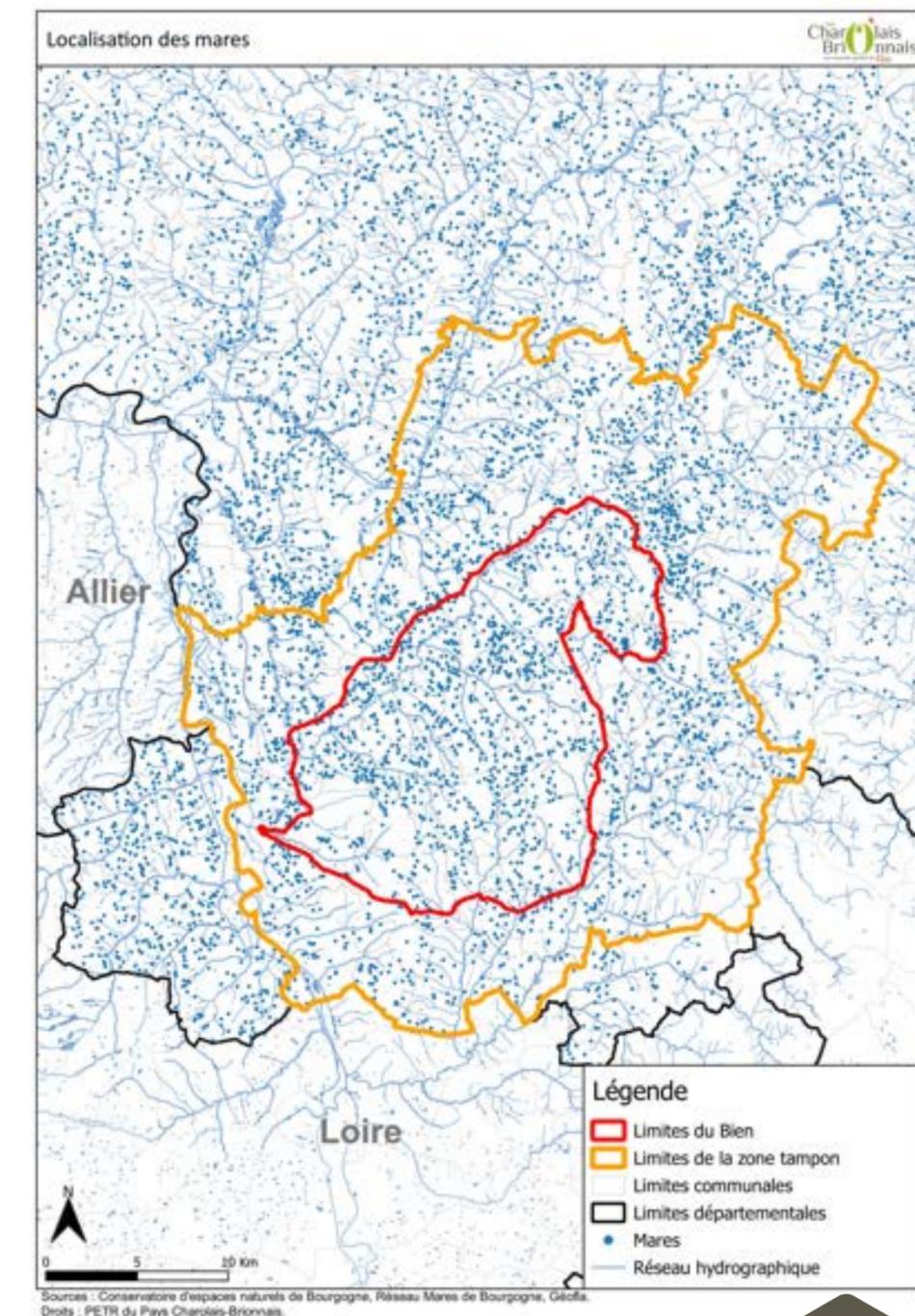
## Carte de localisation et de densité des haies



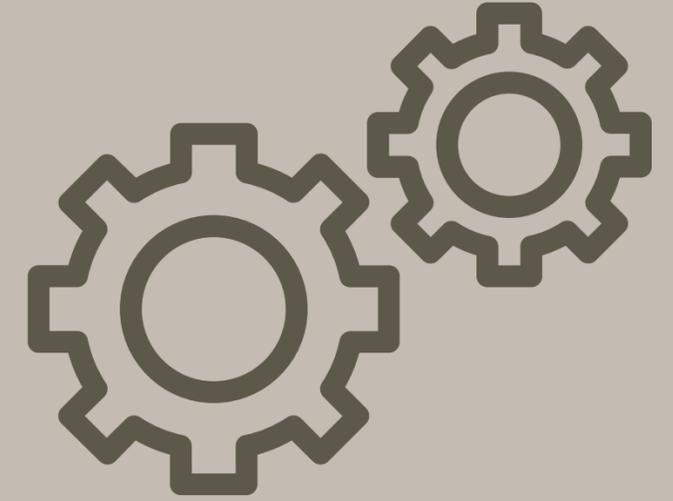
## Carte de localisation du bâti rural d'intérêt patrimonial



## Carte de localisation des mares



# Des outils pour le suivi de l'évolution du Bien



## Les outils

- >> PCRS
- >> OCS GE
- >> Les modèles numériques (via LIDAR HD)

## Les usages

- >> Suivi de l'évolution de l'occupation du sol (notamment surfaces en herbe)
- >> Suivi de l'évolution quantitative ou densité des attributs (haies, mares.)
- >> Etude de l'impact de certains projets d'aménagement (parc éolien, champ photovoltaïque...)

MERCI

PAYS  
Charolais  
Brionnais  
*une nouvelle qualité de Ville*

[www.charolais-brionnais.fr](http://www.charolais-brionnais.fr)

7, rue des Champs Seigneur  
71600 PARAY-LE-MONIAL